



PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014

Affiché le 11 décembre 2014

TRANSFORMATION DE LA CCESE EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, accepte la transformation de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, en Communauté d'agglomération, précise que la définition de l'intérêt communautaire interviendra dans les délais prévus par la loi, adopte la nouvelle rédaction des statuts conformément aux exigences statutaires d'une Communauté d'agglomération, les statuts étant annexés à la présente délibération et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 1 Abstention, fixe l'enveloppe globale conformément aux taux maximum autorisés par les articles L2123-20 et suivants du CGCT, y compris les majorations, minorée de 10 %, procède à la répartition de cette enveloppe comme indiqué dans le tableau ci-joint, qui intègre la baisse de 10% du montant des indemnités des élus, initialement délibéré le 11 avril 2014, décide du versement de ces indemnités à compter du 1^{er} janvier 2015, décide d'imputer la dépense afférente aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, comme indiqué ci-dessus, sur les crédits inscrits au budget communal chapitre 65. Le solde entre les indemnités ainsi versées et le montant maximum prévu par la loi, sera reversé aux associations caritatives.

FONCTION	PRENOM	NOM	% de base de référence IB 1015 - IM 821
Maire	Franck	MARLIN	66,78%
1er adjoint	Jean-Pierre	COLOMBANI	22,50%
2e adjoint	Marie-Claude	GIRARDEAU	22,50%
3e adjoint	Jean-Claude	TOKAR	22,50%
4e adjoint	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	22,50%
5e adjoint	Bruno	DA COSTA	22,50%
6e adjoint	Carole	VESQUE	22,50%
7e adjoint	Dramane	KEITA	22,50%
8e adjoint	Elisabeth	DELAGE	22,50%

9e adjoint	Gilles	BAUDOUIN	22,50%
10e adjoint	Mama	SY	22,50%
Conseiller municipal délégué	Amandine	AULAS	22,50%
Conseiller Municipal, Délégué du Maire	Evane	PEREIRA-ENGEL	22,50%
Conseiller Municipal, Délégué du Maire	Bernard	LAPLACE	22,50%
Conseiller Municipal, Délégué du Maire	Gilbert	DALLERAC	22,50%
Conseiller Municipal, Délégué du Maire	Abdelaziz	KIKOU	22,50%
Conseiller Municipal, Délégué du Maire	Bernard	LAUMIERE	22,50%
Conseiller Municipal, Délégué du Maire	Eric	DELOIRE	22,50%

POINT D'INFORMATION : JOURNEE SOLIDARITE AU PROFIT DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

A l'initiative de Monsieur le Maire, il a été proposé, dans le cadre d'une démarche de solidarité à l'égard des associations caritatives locales, de baisser de – 10 % les indemnités perçues par les élus de la commune.

Dans le cadre de cette démarche, il a été souhaité d'associer le personnel communal.

Sollicités, les représentants du personnel réunis le 2 décembre en Comité Technique Paritaire ont présenté le fruit de leur réflexion.

Conscients du contexte difficile traversé par notre pays et des difficultés de plus en plus fortes rencontrées par les habitants de toutes les communes, les représentants du personnel ont fait montre d'une force de proposition en indiquant des pistes d'économies à réaliser dans les dépenses communales et notamment la suppression de la soirée des vœux aux agents communaux dans sa forme actuelle.

Les propositions ainsi faites vont faire l'objet d'un examen collégial dans le cadre de la préparation budgétaire.

Par ailleurs et afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures, une commission sera créée au sein du CCAS regroupant les associations caritatives locales pour la répartition de l'enveloppe budgétaire ainsi dégagée grâce à ces efforts collectifs au service de l'intérêt général.

Le Conseil municipal prend acte de ce point.